

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 6 AVRIL 2022 à 19 H.

COMPTE RENDU

En l'an deux mille vingt-deux et le six avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle de l'Union, en session ordinaire du mois d'avril, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire,

Présents : M. COSTE Michel, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, M. BELTRAN José, MENAHEM Sophie, M. VILA PASOLA Marti, Adjoints ; M. COSTE Jean-François, Mme BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, Mme OHN Christiane, M. PREHAM Anthony, M. PLANAS Pierre, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, M. INGHAM John, M. PUIGMAL Patrick, M. PARAYRE Jean, Mme QUER Martine, Mme BOISORIEUX Michelle, M. PLANES Jean-Jacques Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration : Mme LACOMBE Maria, adjointe, ayant donné procuration à Mme BARANOFF Brigitte ; Mme BOISDRON Gisèle, conseillère municipale, ayant donné procuration à Mme BENARD Gisèle ; M. BORREILL Philippe, conseiller municipal, ayant donné procuration à M. COSTE Michel ; Mme BOURDIN Géraldine, conseillère municipale, ayant donné procuration à Mme MENAHEM Sophie ; Mme TORRENT Michèle, conseillère municipale, ayant donné procuration à M. PUIGMAL Patrick.

Absents excusés : M. REDONDO Simon.

Monsieur le Maire ouvre la séance. Après avoir procédé à l'appel des élus, il constate que le quorum est atteint et nomme Madame Sandrine CAPEILLE secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 9 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire annonce l'ordre du jour et précise que des questions ont été posées par le Groupe Céret Ensemble auxquelles il sera répondu en fin de séance.

- COMPTE RENDU DES DELEGATIONS AU MAIRE

- Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal, par délibération du 15 juillet 2020 :

Décision n° 9 du 11 mars 2022 : Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR 2022 pour les travaux d'assainissement sur le secteur du Palau sur la base du plan de financement suivant :

Montant du projet	740 855,00 € HT
Subvention Etat (DETR 20 %)	148 171,00 €
Subvention Conseil Départemental (40 %)	296 342,00 €
Subvention Contrat de relance et de Transition Ecologique (20 %)	148 171,00 €
Autofinancement (20 %)	148 171,00 €

Décision n° 10 du 11 mars 2022 : Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR 2022 pour la refonte de l'éclairage des trois stades communaux sur la base du plan de financement suivant :

Montant du projet	129 140,00 € HT
Subvention Etat (DETR 35 %)	45 199,00 €
Subvention Agence Nationale du Sport (30 %)	38 742,00 €
Subvention Région Occitanie (15 %)	19 371,00 €
Autofinancement	25 828,00 €

Décision n° 11 du 11 mars 2022 : Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR 2022 pour l'équipement numérique de la collectivité sur la base du plan de financement suivant :

Montant du projet	28 505,18 € HT
Subvention Etat (DETR 80 %)	22 804,14 €
Autofinancement (20 %)	5 701,04 €

Décision n° 12 du 11 mars 2022 : Demande de subvention au Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales pour la mise aux normes des aires de remplissage des pulvérisateurs agricoles sur la base du plan de financement suivant :

Montant du projet	15 019,18 € HT
Subvention Conseil Département des Pyrénées-Orientales (33.29 %)	5 000,00 €
Autofinancement (66.71 %)	10 019,18 €

Décision n° 13 du 21 mars 2022 : Conclusion d'un marché à bons de commande pour la fourniture d'horodateurs et services associés avec l'entreprise Flowbird domiciliée 2 ter rue du château à NEUILLY SUR SEINE. Le montant maximum du marché est fixé à 100 000 € HT la première année et 100 000 € HT la deuxième année. Il est conclu pour une durée d'un an, renouvelable une fois.

Décision n° 14 du 21 mars 2022 : Conclusion d'un marché pour la location d'un minibus électrique avec prestations de service avec l'entreprise BLUEBUS SAS domiciliée à Odet 29500 ERGUE-GABERIC.

Le Montant du marché est de 124 200 euros HT sur trois ans, soit 41 400 euros HT par an.

- FINANCES -

Délibération n° 33/2022 - Approbation du compte de gestion 2021 - Budget Principal

Madame Stéphanie JUSTAFRE, adjointe déléguée aux finances, expose qu'en application de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au vote du Compte Administratif, le Conseil Municipal doit délibérer chaque année avant le 30 juin, sur le Compte Administratif établi par le Maire et sur le Compte de Gestion dressé par le Receveur. Les deux documents sont en parfaite concordance.

Monsieur Patrick PUIGMAL demande la parole pour préciser que son groupe approuvera les comptes de gestion 2021 et les comptes administratifs 2021 car ce sont des arrêtés comptables objectifs même si certaines actions menées en 2021 ne sont pas partagées par son groupe.

Madame Stéphanie JUSTAFRE demande au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2021 du budget principal établi par le comptable public.

Voté à l'unanimité

Délibération n° 34/2022 - Approbation du compte de gestion 2021 - Budget annexe de l'assainissement collectif

Madame Stéphanie JUSTAFRE demande au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe de l'assainissement collectif établi par le comptable public.

Voté à l'unanimité

Délibération n° 35/2022 - Approbation du compte de gestion 2021 - Budget annexe des Pompes funèbres

Madame Stéphanie JUSTAFRE demande au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe des pompes funèbres établi par le comptable public.

Voté à l'unanimité

Délibération n° 36/2022 - Approbation du compte de gestion 2021 - Budget annexe du Camping de Nogarède

Madame Stéphanie JUSTAFRE demande au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe du camping de Nogarède établi par le comptable public.

Voté à l'unanimité

Délibération n° 37/2022 - Approbation du compte de gestion 2021 - Budget annexe de la Résidence administrative

Madame Stéphanie JUSTAFRE demande au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe de la Résidence administrative établi par le comptable public.

Voté à l'unanimité

Délibération n° 38/2022 - Approbation du compte de gestion 2021 - Budget annexe de la gendarmerie

Madame Stéphanie JUSTAFRE demande au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe de la gendarmerie établi par le comptable public.

Voté à l'unanimité

Délibération n° 39/2022 - Approbation du compte de gestion 2021 - Budget annexe du Musée d'Art Moderne

Madame Stéphanie JUSTAFRE demande au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe du Musée d'Art Moderne établi par le comptable public.

Voté à l'unanimité

Délibération n° 40/2022 - Approbation du compte de gestion 2021 - Budget annexe du centre de tri

Madame Stéphanie JUSTAFRE demande au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe du centre de tri établi par le comptable public.

Voté à l'unanimité

Monsieur le maire quitte la salle avant les votes concernant les comptes administratifs 2021. Madame Brigitte BARANOFF, 1^{ère} adjointe, assure la présidence de l'assemblée.

Délibération n° 41/2022 – Vote du Compte administratif 2021 – Budget principal

Madame Stéphanie JUSTAFRE demande au conseil de voter le compte administratif 2021 du budget principal qui est en parfaite concordance avec le compte de gestion dressé par le comptable public.

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE						
LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		659 996,67 €	1 184 379,34 €		524 382,67 €	
Opérations de l'exercice	8 230 787,43 €	8 971 038,28 €	2 557 293,98 €	2 835 670,02 €	10 788 081,41 €	11 806 708,30 €
TOTAUX	8 230 787,43 €	9 631 034,95 €	3 741 673,32 €	2 835 670,02 €	11 312 464,08 €	11 806 708,30 €
Résultats de clôture		1 400 247,52 €	906 003,30 €		494 244,22 €	
Restes à réaliser			1 146 906,12 €	937 203,59 €	1 146 906,12 €	937 203,59 €
TOTAUX CUMULES		1 400 247,52 €	2 052 909,42 €	937 203,59 €	2 052 909,42 €	2 337 451,11 €
RESULTATS DEFINITIFS		1 400 247,52 €	1 115 705,83 €			284 541,69 €

Voté à l'unanimité

Délibération n° 42/2022 – Vote du Compte administratif 2021 – Budget annexe de l’assainissement collectif

Madame Stéphanie JUSTAFRE demande au conseil de voter le compte administratif 2021 du budget annexe de l’assainissement qui est en parfaite concordance avec le compte de gestion dressé par le comptable public.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF						
LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		552 949,09 €		61 020,70 €		613 969,79 €
Opérations de l'exercice	29 349,39 €	300 143,47 €	83 108,49 €	10 230,39 €	112 457,88 €	310 373,86 €
TOTAUX	29 349,39 €	853 092,56 €	83 108,49 €	71 251,09 €	112 457,88 €	924 343,65 €
Résultats de clôture		823 743,17 €	11 857,40 €			811 885,77 €
Restes à réaliser			18 214,10 €		18 214,10 €	
TOTAUX CUMULES		823 743,17 €	30 071,50 €		18 214,10 €	811 885,77 €
RESULTATS DEFINITIFS		823 743,17 €	30 071,50 €			793 671,67 €

Voté à l’unanimité

Délibération n° 43/2022 – Vote du Compte administratif 2021 – Budget annexe des Pompes Funèbres

Madame Stéphanie JUSTAFRE demande au conseil de voter le compte administratif 2021 du budget annexe des pompes funèbres qui est en parfaite concordance avec le compte de gestion dressé par le comptable public.

BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES						
LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		8 881,62 €				8 881,62 €
Opérations de l'exercice	4 108,60 €	4 699,50 €			4 108,60 €	4 699,50 €
TOTAUX	4 108,60 €	13 581,12 €			4 108,60 €	13 581,12 €
Résultats de clôture		9 472,52 €				9 472,52 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		9 472,52 €				9 472,52 €
RESULTATS DEFINITIFS		9 472,52 €		0,00 €		9 472,52 €

Voté à l’unanimité

Délibération n° 44/2022 – Vote du Compte administratif 2021 – Budget annexe du camping de Nogarède

Madame Stéphanie JUSTAFRE demande au conseil de voter le compte administratif 2021 du budget annexe du camping de Nogarède qui est en parfaite concordance avec le compte de gestion dressé par le comptable public.

BUDGET ANNEXE CAMPING NOGAREDE						
LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	28 580,36 €		76 827,48 €		105 407,84 €	
Opérations de l'exercice	0,00 €	128 236,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	128 236,00 €
TOTAUX	28 580,36 €	128 236,00 €	76 827,48 €	0,00 €	105 407,84 €	128 236,00 €
Résultats de clôture		99 655,64 €	76 827,48 €			22 828,16 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		99 655,64 €	76 827,48 €			22 828,16 €
RESULTATS DEFINITIFS		99 655,64 €	76 827,48 €			22 828,16 €

Vote à l'unanimité

Délibération n° 45/2022 – Vote du Compte administratif 2021 – Budget annexe de la résidence administrative

Madame Stéphanie JUSTAFRE demande au conseil de voter le compte administratif 2021 du budget annexe de la résidence administrative qui est en parfaite concordance avec le compte de gestion dressé par le comptable public.

BUDGET ANNEXE RESIDENCE ADMINISTRATIVE						
LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		9 025,79 €	444 201,32 €		435 175,53 €	
Opérations de l'exercice	54 608,59 €	83 000,00 €	67 118,58 €	40 000,00 €	121 727,17 €	123 000,00 €
TOTAUX	54 608,59 €	92 025,79 €	511 319,90 €	40 000,00 €	556 902,70 €	123 000,00 €
Résultats de clôture		37 417,20 €	471 319,90 €		433 902,70 €	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		37 417,20 €	471 319,90 €		433 902,70 €	
RESULTATS DEFINITIFS		37 417,20 €	471 319,90 €		433 902,70 €	

Vote à l'unanimité

Délibération n° 46/2022 – Vote du Compte administratif 2021 – Budget annexe de la gendarmerie

Madame Stéphanie JUSTAFRE demande au conseil de voter le compte administratif 2021 du budget annexe de la gendarmerie qui est en parfaite concordance avec le compte de gestion dressé par le comptable public.

BUDGET ANNEXE GENDARMERIE						
LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		1 757,28 €	400 127,46 €		398 370,18 €	
Opérations de l'exercice	79 345,74 €	226 267,07 €	139 867,15 €	140 000,00 €	219 212,89 €	366 267,07 €
TOTAUX	79 345,74 €	228 024,35 €	539 994,61 €	140 000,00 €	617 583,07 €	366 267,07 €
Résultats de clôture		148 678,61 €	399 994,61 €		251 316,00 €	
Restes à réaliser			2 255,90 €		2 255,90 €	
TOTAUX CUMULES		148 678,61 €	402 250,51 €		253 571,90 €	
RESULTATS DEFINITIFS		148 678,61 €	402 250,51 €		253 571,90 €	

Voté à l'unanimité

Délibération n° 47/2022 – Vote du Compte administratif 2021 – Budget annexe de l'extension du Musée d'Art Moderne

Madame Stéphanie JUSTAFRE demande au conseil de voter le compte administratif 2021 du budget annexe de l'extension du Musée d'Art Moderne qui est en parfaite concordance avec le compte de gestion dressé par le comptable public.

BUDGET ANNEXE MUSEE D ART MODERNE						
LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		84 342,29 €		2 102 319,62 €		2 186 661,91 €
Opérations de l'exercice	19 566,75 €	0,00 €	3 313 145,62 €	2 357 070,90 €	3 332 712,37 €	2 357 070,90 €
TOTAUX	19 566,75 €	84 342,29 €	3 313 145,62 €	4 459 390,52 €	3 332 712,37 €	4 543 732,81 €
Résultats de clôture		64 775,54 €		1 146 244,90 €		1 211 020,44 €
Restes à réaliser			708 766,59 €	2 331 230,79 €	708 766,59 €	2 331 230,79 €
TOTAUX CUMULES		64 775,54 €	708 766,59 €	3 477 475,69 €	708 766,59 €	3 542 251,23 €
RESULTATS DEFINITIFS		64 775,54 €		2 768 709,10 €		2 833 484,64 €

Voté à l'unanimité

Délibération n° 48/2022 – Vote du Compte administratif 2021 – Budget annexe du centre de tri

Madame Stéphanie JUSTAFRE demande au conseil de voter le compte administratif 2021 du budget annexe du centre de tri qui est en parfaite concordance avec le compte de gestion dressé par le comptable public.

BUDGET ANNEXE CENTRE DE TRI						
LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		125 211,97 €		48 606,87 €		173 818,84 €
Opérations de l'exercice	129 044,18 €	92 969,89 €	49 398,64 €	79 000,00 €	178 442,82 €	171 969,89 €
TOTAUX	129 044,18 €	218 181,86 €	49 398,64 €	127 606,87 €	178 442,82 €	345 788,73 €
Résultats de clôture		89 137,68 €		78 208,23 €		167 345,91 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		89 137,68 €		78 208,23 €		167 345,91 €
RESULTATS DEFINITIFS		89 137,68 €		78 208,23 €		167 345,91 €

Voté à l'unanimité

Délibération n° 49/2022 – Approbation du compte de gestion 2021 – Budget annexe « Lotissement des Tins »

Madame Justafre expose que le Trésor Public a sollicité la commune pour l'approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe « LOT LES TINS » (BC249) clôturé par la Commune par délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2016 : le résultat de clôture de ce budget s'élève à 396.98 € (excédent de fonctionnement) et sera intégré dans le budget primitif 2022 de la Commune (BC 200).

Voté à l'unanimité

Monsieur le Maire rejoint la salle et reprend la présidence de l'assemblée.

Délibération n° 50/2022 - Compte administratif 2021 – Bilan annuel des acquisitions, cessions et échanges immobiliers

Madame Stéphanie JUSTAFRE expose qu'en application de l'article L.2241 – 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit, chaque année, délibérer sur le bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées soit directement par la Commune, soit par l'intermédiaire de personnes publiques ou privées agissant pour son compte.

Les montants ci-dessous sont indiqués hors taxes, hors droits et hors frais d'actes.

Ce bilan est annexé au compte administratif du budget concerné.

COMMUNE DE CERET
ANNEE 2021
ETAT DES CESSIONS IMMOBILIERES

Désignation du bien (terrain, immeuble, droits réels)	Localisation	Références cadastrales	Origine de propriété	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de cession	Montant

COMMUNE DE CERET
ANNEE 2021
ETAT DES ACQUISITIONS IMMOBILIERES

Désignation du bien (terrain, immeuble, droits réels)	Localisation	Références cadastrales	Origine de propriété	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de cession	Montant net
terrain EHPAD	Lieu dit "La Nogareda"	BI76		Henri ARMANGUE/ Françoise ARMANGUE/ Jacques ARMANGUE	COMMUNE DE CERET	vente notariale	659 000,00 €

Voté à l'unanimité

Délibération n° 51/2022 - Affectation des résultats 2021 – Budget principal

Madame Stéphanie JUSTAFRE propose au Conseil Municipal d'approuver comme suit l'ensemble des écritures comptables suivantes comprenant l'affectation de résultat pour le budget principal :

BUDGET PRINCIPAL (BC 200) : Affectation de résultat	
<i>section INVESTISSEMENT</i>	
Report du résultat N-1	- 1 184 379,34 €
Résultat 2021 en section d'Investissement	278 376,04 €
Résultat de clôture au 31/12/2021 à intégrer au BP 2022 au 001	- 906 003,30 €
RAR Dépenses	1 146 906,12 €
RAR Recettes	937 203,59 €
Besoin de financement (si négatif : déficit/si positif : excédent)	- 1 115 705,83 €
<i>section FONCTIONNEMENT</i>	
Report du résultat N-1	659 996,67 €
Résultat de clôture de l'exercice	740 250,85 €
Résultat de clôture au 31/12/2021	1 400 247,52 €
Couverture du besoin de financement au 1068	- 1 115 705,83 €
Résultat de clôture à intégrer au BP 2022 au 002	284 541,69 €

Pour information, le report des résultats 2021 dans le budget primitif 2022 tiendra compte des résultats cumulés du budget principal (BC 200) et du budget annexe LOT LES TINS (BC 249 clôturé en 2016).

Voté à l'unanimité

Délibération n° 52/2022 - Affectation des résultats 2021 – Budget annexe de l'assainissement collectif

Madame Stéphanie JUSTAFRE propose au Conseil Municipal d'approuver comme suit l'ensemble des écritures comptables suivantes comprenant l'affectation de résultat pour le budget annexe de l'assainissement collectif :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (BC 624) : Affectation de résultat	
<i>section INVESTISSEMENT</i>	
Report du résultat N-1	61 020,70 €
Résultat 2021 en section d'Investissement	- 72 878,10 €
Résultat de clôture au 31/12/2021 à intégrer au BP 2022 au 001	- 11 857,40 €
RAR Dépenses	18 214,10 €
RAR Recettes	- €
Besoin de financement (si négatif : déficit/si positif : excédent)	- 30 071,50 €
<i>section FONCTIONNEMENT</i>	
Report du résultat N-1	552 949,09 €
Résultat de clôture de l'exercice	270 794,08 €
Résultat de clôture au 31/12/2021	823 743,17 €
Couverture du besoin de financement au 1068	- 30 071,50 €
Résultat de clôture à intégrer au BP 2022 au 002	793 671,67 €

Voté à l'unanimité

Délibération n° 53/2022 - Affectation des résultats 2021 – Budget annexe des pompes funèbres

Madame Stéphanie JUSTAFRE propose au Conseil Municipal d'approuver comme suit l'ensemble des écritures comptables suivantes comprenant l'affectation de résultat pour le budget annexe des pompes funèbres :

BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES (BC 640) : Affectation de résultat	
<i>section INVESTISSEMENT</i>	
Report du résultat N-1	- €
Résultat 2021 en section d'Investissement	- €
Résultat de clôture au 31/12/2021 à intégrer au BP 2022 au 001	- €
RAR Dépenses	- €
RAR Recettes	- €
Besoin de financement (si négatif : déficit/si positif : excédent)	- €
<i>section FONCTIONNEMENT</i>	
Report du résultat N-1	8 881,62 €
Résultat de clôture de l'exercice	590,90 €
Résultat de clôture au 31/12/2021	9 472,52 €
Couverture du besoin de financement au 1068	- €
Résultat de clôture à intégrer au BP 2022 au 002	9 472,52 €

Voté à l'unanimité

Délibération n° 54/2022 - Affectation des résultats 2021 – Budget annexe de la résidence administrative

Madame Stéphanie JUSTAFRE propose au Conseil Municipal d'approuver comme suit l'ensemble des écritures comptables suivantes comprenant l'affectation de résultat pour le budget annexe de la résidence administrative :

BUDGET ANNEXE RESIDENCE ADMINISTRATIVE (BC 234) : Affectation de résultat		
<i>section INVESTISSEMENT</i>		
Report du résultat N-1	-	444 201,32 €
Résultat 2021 en section d'Investissement	-	27 118,58 €
Résultat de clôture au 31/12/2021 à intégrer au BP 2022 au 001	-	471 319,90 €
RAR Dépenses		- €
RAR Recettes		- €
Besoin de financement (si négatif : déficit/si positif : excédent)	-	471 319,90 €

<i>section FONCTIONNEMENT</i>		
Report du résultat N-1		9 025,79 €
Résultat de clôture de l'exercice		28 391,41 €
Résultat de clôture au 31/12/2021		37 417,20 €
Couverture du besoin de financement au 1068		37 417,20 €
Résultat de clôture à intégrer au BP 2022 au 002		- €

Voté à l'unanimité

Délibération n° 55/2022 - Affectation des résultats 2021 – Budget annexe de la gendarmerie

Madame Stéphanie JUSTAFRE propose au Conseil Municipal d'approuver comme suit l'ensemble des écritures comptables suivantes comprenant l'affectation de résultat pour le budget annexe de la gendarmerie :

BUDGET ANNEXE GENDARMERIE (BC 235) : Affectation de résultat		
<i>section INVESTISSEMENT</i>		
Report du résultat N-1	-	400 127,46 €
Résultat 2021 en section d'Investissement		132,85 €
Résultat de clôture au 31/12/2021 à intégrer au BP 2022 au 001	-	399 994,61 €
RAR Dépenses		2 255,90 €
RAR Recettes		- €
Besoin de financement (si négatif : déficit/si positif : excédent)	-	402 250,51 €

<i>section FONCTIONNEMENT</i>		
Report du résultat N-1		1 757,28 €
Résultat de clôture de l'exercice		146 921,33 €
Résultat de clôture au 31/12/2021		148 678,61 €
Couverture du besoin de financement au 1068		148 678,61 €
Résultat de clôture à intégrer au BP 2022 au 002		- €

Voté à l'unanimité

Délibération n° 56/2022 - Affectation des résultats 2021 – Budget annexe du Centre de tri

Madame Stéphanie JUSTAFRE propose au Conseil Municipal d'approuver comme suit l'ensemble des écritures comptables suivantes comprenant l'affectation de résultat pour le budget annexe du Centre de Tri :

BUDGET ANNEXE CENTRE DE TRI (BC 259) : Affectation de résultat	
<i>section INVESTISSEMENT</i>	
Report du résultat N-1	48 606,87 €
Résultat 2021 en section d'Investissement	29 601,36 €
Résultat de clôture au 31/12/2021 à intégrer au BP 2022 au 001	78 208,23 €
RAR Dépenses	- €
RAR Recettes	- €
Besoin de financement (si négatif : déficit/si positif : excédent)	78 208,23 €
<i>section FONCTIONNEMENT</i>	
Report du résultat N-1	125 211,97 €
Résultat de clôture de l'exercice	- 36 074,29 €
Résultat de clôture au 31/12/2021	89 137,68 €
Couverture du besoin de financement au 1068	- €
Résultat de clôture à intégrer au BP 2022 au 002	89 137,68 €

Voté à l'unanimité

Délibération n° 57/2022 - Affectation des résultats 2021 – Budget annexe du Camping de Nogarède

Madame Stéphanie JUSTAFRE propose au Conseil Municipal d'approuver comme suit l'ensemble des écritures comptables suivantes comprenant l'affectation de résultat pour le budget annexe du Camping de Nogarède :

BUDGET ANNEXE CAMPING NOGAREDE (BC 254) : Affectation de résultat	
<i>section INVESTISSEMENT</i>	
Report du résultat N-1	- 76 827,48 €
Résultat 2021 en section d'Investissement	- €
Résultat de clôture au 31/12/2021 à intégrer au BP 2022 au 001	- 76 827,48 €
RAR Dépenses	- €
RAR Recettes	- €
Besoin de financement (si négatif : déficit/si positif : excédent)	- 76 827,48 €
<i>section FONCTIONNEMENT</i>	
Report du résultat N-1	- 28 580,36 €
Résultat de clôture de l'exercice	128 236,00 €
Résultat de clôture au 31/12/2021	99 655,64 €
Couverture du besoin de financement au 1068	- 76 827,48 €
Résultat de clôture à intégrer au BP 2022 au 002	22 828,16 €

Voté à l'unanimité

Délibération n° 58/2022 - Affectation des résultats 2021 – Budget annexe pour l’extension du Musée d’Art Moderne

Madame Stéphanie JUSTAFRE propose au Conseil Municipal d’approuver comme suit l’ensemble des écritures comptables suivantes comprenant l’affectation de résultat pour le budget annexe pour l’extension du Musée d’Art Moderne :

BUDGET ANNEXE MUSEE D ART MODERNE (BC 642) : Affectation de résultat	
<i>section INVESTISSEMENT</i>	
Report du résultat N-1	2 102 319,62 €
Résultat 2021 en section d'Investissement	- 956 074,72 €
Résultat de clôture au 31/12/2021 à intégrer au BP 2022 au 001	1 146 244,90 €
RAR Dépenses	708 766,59 €
RAR Recettes	2 331 230,79 €
Besoin de financement (si négatif : déficit/si positif : excédent)	2 768 709,10 €
 <i>section FONCTIONNEMENT</i>	
Report du résultat N-1	84 342,29 €
Résultat de clôture de l'exercice	- 19 566,75 €
Résultat de clôture au 31/12/2021	64 775,54 €
Couverture du besoin de financement au 1068	- €
Résultat de clôture à intégrer au BP 2022 au 002	64 775,54 €

Voté à l’unanimité

Délibération n° 59/2022 – Fiscalité – Vote des taux d’imposition 2022

Monsieur le Maire expose que depuis 2021, les communes et les EPCI à fiscalité propre ne perçoivent plus le produit de la taxe d’habitation sur les résidences principales dont la suppression progressive s’achèvera en 2023 pour tous les contribuables.

Cependant, la commune continue à percevoir la taxe d’habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants au taux voté en 2019, soit 14.18 %.

A compter de 2021, la perte de ressources sur les résidences principales est compensée pour les communes, par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties dont le taux, pour notre département, s’élevait à 20.10 %.

Pour mémoire, les taux communaux 2020 étaient les suivants :

Taxe foncière bâti	20.45 %
Taxe foncière non bâti	43.27 %

En 2021, les taux communaux 2021 étaient les suivants :

Taxe foncière bâti	40.55%
(20.10%+20.45%)	
Taxe foncière non bâti	43.27 %

Selon l'état fiscal 1259 COM transmis par les services de la Direction des Finances Publiques (DGFIP) pour l'année 2022, les bases d'imposition prévisionnelles sont fixées à :

- Taxe foncière (bâti) : 12 033 000 €
- Taxe foncière (non bâti) : 115 300 €

Suite au Débat d'orientations budgétaires tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 09 Mars 2022, il a été évoqué différentes pistes d'évolution de la fiscalité pour l'année 2022 dont l'augmentation du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Il est donc proposé au conseil municipal de fixer les taux de fiscalité et de les voter comme suit :

- ✓ Taxe foncière bâti :45.55 %
- ✓ Taxe foncière non bâti43.27 %

Les recettes fiscales pour l'année 2022 se déclineront ainsi :

- Produit attendu de taxe foncière (bâti) : 5 481 032 €
- Produit attendu de taxe foncière (non bâti) : 49 890 €

Le produit de taxe d'habitation communiqué par la DGFIP s'élèvera à 486 032 € pour l'année 2022, avec l'application d'un coefficient correcteur d'un montant de - 396 554 € (réforme de la suppression de la Taxe d'Habitation)

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a un réel déficit au niveau de l'entretien du patrimoine bâti, une nécessité de mise à niveau de l'administration, éléments mis en évidence suite à l'étude Barraud et à l'étude financière. Ce qui engendre des besoins de financement. Suite aux travaux menés en commission finances, seul le foncier bâti sera touché par l'augmentation des taux.

Monsieur Patrick PUIMAL rappelle que lors du débat d'orientation budgétaire son groupe n'était pas opposé par principe à une augmentation des taux sous réserve qu'elle soit mesurée. Or ce n'est pas le cas car il y a d'abord une augmentation des bases de 3.4 % et une augmentation du taux de 5 %. C'est une augmentation excessive.

Il ajoute que les bases nettes sont supérieures à 11% par rapport aux communes de la strate. Ces chiffres distinguent le Foncier bâti du foncier non bâti. Ces bases nettes sont bien supérieures et placent Céret dans une situation favorable. C'est pour cette raison que la municipalité précédente n'avait pas augmenté les impôts. C'est pour cette raison que son groupe votera contre cette augmentation.

Madame Stéphanie JUSTAFRE répond qu'ils n'ont pas confondu le foncier bâti et le foncier non bâti. Elle ajoute que sur les ratios, quand on prend la base il y a aussi les locaux professionnels.

Monsieur le maire précise qu'il est conscient des efforts qui sont demandés mais qu'il y a des besoins importants de rénovation du patrimoine, pour preuve la réfection urgente des tribunes du stade Fondecave.

Madame Michelle BOISORIEUX demande si cette hausse significative sera la seule du mandat.

Monsieur le Maire répond que, compte tenu du contexte, il ne peut pas trop s'avancer.

Voté à la majorité : 4 contre (Patrick PUIGMAL, Jean PARAYRE, Martine QUER)
1 abstention (Jean-Jacques PLANES)

Délibération n°60/2022 – Examen et vote du budget principal

Madame Stéphanie JUSTAFRE propose au Conseil Municipal de voter comme suit le budget primitif 2022, équilibré en dépenses et en recettes. Elle propose également, comme l'année dernière, de ne pas faire de budget supplémentaire, l'affectation des résultats s'inscrit donc au budget primitif. Le budget évoluera au cours de l'exercice au moyen de décisions modificatives.

Pour le budget principale, la section de fonctionnement qui s'équilibre à la somme de 9 942 504 €, prend en compte les éléments suivants :

- la dotation globale de fonctionnement estimée en l'absence d'information de la DGCL,
- l'impact de la réforme fiscale avec :
 - le maintien du taux de fiscalité existant pour la taxe foncière pour les propriétés non bâties et le taux de la taxe d'Habitation pour les résidences secondaires et les logements vacants figé à l'année 2019,
 - la hausse du taux de fiscalité pour la taxe foncière pour les propriétés bâties,
 - l'intégration du coefficient correcteur créé suite à la réforme de la taxe d'Habitation,
- les dotations versées par la Communauté de Communes du Vallespir (attribution de compensation et dotation de solidarité),
- l'intégration des résultats comptables de l'exercice 2021,
- les redevances liées à l'occupation du domaine public,
- le soutien important aux associations d'intérêt général,
- la reprise des festivités et des spectacles,
- de nouveaux partenariats : AURCA, animation foncière et agricole...
- la nouvelle amplitude de la piscine communale,
- la participation au Service Incendie, au Syndicat Scolaire, au Musée d'Art Moderne, au Centre Communal d'Action Sociale

Répartition des dépenses et des recettes par chapitre budgétaire :

PRESENTATION BUDGET PRIMITIF 2022	
NATURE DES DEPENSES	PROPOSITIONS BP 2022
011 Charges de caractère général	2 544 800 €
012 Charges de personnel	4 500 000 €
014 Atténuations de produits	5 000 €
65 Charges de gestion courante	1 257 894 €
66 Charges financières	210 000 €
67 Charges exceptionnelles	16 700 €
68 Provisions	- €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	300 000 €
Dépenses Imprévues	- €
TOTAL	8 834 394 €

NATURE DES RECETTES	PROPOSITIONS BP 2022
013 Atténuation de charges	86 743 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €
70 Produits des services, du Domaine et Ventes Diverses	222 266 €
73 Impôts et Taxes	7 435 088 €
74 Dotations et Participations	1 705 669 €
75 Autres Produits de Gestion Courante	197 800 €
76 Produits Financiers	0 €
77 Produits Exceptionnels	10 000 €
Intégration EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2021	284 939 €
TOTAL	9 942 504 €

Auto-Financement

1 108 110 €

Les dépenses d'Investissement du Budget Principal s'équilibrant à 5 204 240 €, s'articulent autour :

- du remboursement du capital des emprunts (785 000 €),
- des Restes à Réaliser 2021 pour un montant de 1 146 906 €,
- de la subvention d'Investissement au budget annexe « Musée d'art Moderne » pour 300 000 €,
- d'écritures d'ordre budgétaire (dépenses/recettes),
- d'écritures de régularisation des ventes des parcelles de la ZA d'Oulrich,
- d'un programme d'Investissement pour un montant de 1 942 523 € réparti comme suit :

N° Opérations d'équipement	Nature des travaux	Montant des travaux par pôle
400	RESTRUCTURATION PATRIMOINE IMMOBILIER (HOTEL DE VILLE, AMADE, ST ROCH, ST FERREOL, INFORMATIQUE, SALLE L UNION, AUBIRY...)	661 731 €
401	AMENAGEMENTS URBAINS ET VOIRIE COMMUNALE	471 499 €
402	POPULATION ET CITOYENNETE / URBANISME / POLE SOCIAL ET SANTE	282 244 €
403	POLE SCOLAIRE ET SPORTIF	240 200 €
404	ESPACES VERTS / PROPRETE URBAINE / SERVICES TECHNIQUES	286 849 €
TOTAL		1 942 523 €

En matière de recettes d'Investissement, le budget principal tient compte essentiellement :

- des subventions allouées à différentes opérations en cours ou programmées (Réhabilitation salle musculation, piscine, sécurisation tribunes Stade),
- de la taxe d'Aménagement et du FCTVA,
- des excédents de clôture 2021 du budget principal,
- des Restes à Réaliser 2021 pour un montant de 937 204 €,
- d'écritures de régularisation des ventes des parcelles de la ZA d'Oulrich,
- d'écritures d'ordre budgétaire (dépenses/recettes),

Monsieur Patric PUIGMAL précise que 10 % d'augmentation des charges de personnel, cela interpelle. Il demande à combien a été budgété le produit des horodateurs ?

Madame Stéphanie JUSTAFRE répond que 70 000 € ont été budgétés ; qu'il est prévu une saison haute et une saison basse mais que les recettes prévues ne sont pas énormes. Il ajoute que, vu la zone d'impact, les recettes seront à la hauteur du coût d'investissement projeté. En ce qui concerne l'augmentation du personnel, elle rappelle qu'il y avait un déficit d'encadrement et qu'une étude a été réalisée et a conduit à la réorganisation des services en pôles. La commune a également en projet l'instauration du CIA et le régime indemnitaire doit être mis au niveau.

Madame Brigitte BARANOFF ajoute que les études pour un pôle social et santé est en cours. Au niveau du pôle social, avec le projet CASA, il y aura une réorganisation du CCAS, avec un soutien à la parentalité. Les études vont être menées pour des projets qui, elle espère, verront le jour en 2023.

Monsieur le Maire ajoute qu'en ce qui concerne l'hôtel de ville d'importants travaux de propreté urbaine une balayeuse de 250 000 € va être acquise.

Monsieur Patrick PUIGMAL répond que pour les sanitaires de la Founcalde, c'est très bien mais qu'il faut sensibiliser les encadrants et les professeurs pour que les élèves respectent les équipements. Il précise que son groupe ne votera pas le budget principal qui ne correspond pas aux attentes des citoyens. Il regrette qu'il n'y ait pas eu un arbitrage entre endettement et augmentation des impôts. Il ajoute que la commune n'est pas endettée. Les céretans attendent des investissements sur des choses concrètes qui les concernent. Avec l'augmentation, les dépenses de personnel dépassent les 50 % des dépenses de fonctionnement, cela ne s'était jamais vu à Céret. Pour Aubiry, il demande comment la commune entretient le parc d'un privé ?

Monsieur le Maire rappelle que pour le parc Aubiry, il y a un bail emphytéotique par lequel la commune se substitue donc au propriétaire.

Madame Stéphanie JUSTAFRE précise que la masse salariale augmente car il fallait partir de loin. Aujourd'hui, la commune est dans la norme avec un ratio de 54.7 %.

Monsieur le Maire ajoute que c'est leur projet politique : « nous avançons et nous verrons le résultat ».

Voté à la majorité : 4 contre (Patrick PUIGMAL, Jean PARAYRE, Martine QUER)

Délibération n° 61/2022 – Examen et vote du budget annexe de l'assainissement collectif

Madame Stéphanie JUSTAFRE propose au conseil de voter comme suit le budget primitif du budget annexe de l'assainissement collectif, équilibré en dépenses et en recettes :

Fonctionnement	1 027 672 €
Investissement	1 108 511 €

Monsieur PUIGMAL précise que son groupe votera tous les budgets annexes. Il ajoute qu'ils sont d'accord pour les travaux sur le réseau d'assainissement.

Madame JUSTAFRE ajoute qu'ils auraient pu intégrer les coûts de personnel sur ces budgets annexes, ce qui aurait fait baisser la masse salariale du budget principal.

Voté à l'unanimité

Délibération n° 62/2022 – Examen et vote du budget annexe des pompes funèbres

Madame Stéphanie JUSTAFRE propose au conseil de voter comme suit le budget primitif du budget annexe des pompes funèbres, équilibré en dépenses et en recettes :

Fonctionnement	14 473 €
----------------	----------

Voté à l'unanimité

Délibération n° 63/2022 – Examen et vote du budget annexe du camping de Nogarède

Madame Stéphanie JUSTAFRE propose au conseil de voter comme suit le budget primitif du budget annexe du camping de Nogarède, équilibré en dépenses et en recettes :

Fonctionnement	22 828 €
Investissement	86 827 €

Voté à l'unanimité

Délibération n° 64/2022 – Examen et vote du budget annexe de la résidence administrative

Madame Stéphanie JUSTAFRE propose au conseil de voter comme suit le budget primitif du budget annexe de la résidence administrative, équilibré en dépenses et en recettes :

Fonctionnement	580 903 €
Investissement	552 320 €

Voté à l'unanimité

Délibération n° 65/2022 – Examen et vote du budget annexe de la gendarmerie

Madame Stéphanie JUSTAFRE propose au conseil de voter comme suit le budget primitif du budget annexe de la gendarmerie, équilibré en dépenses et en recettes :

Fonctionnement	354 572 €
Investissement	412 251 €

Voté à l'unanimité

Délibération n° 66/2022 – Examen et vote du budget annexe du Musée d'Art Moderne

Madame Stéphanie JUSTAFRE propose au conseil de voter comme suit le budget primitif du budget annexe du Musée d'Art Moderne, équilibré en dépenses et en recettes :

Fonctionnement	64 776 €
Investissement	4 309 252 €

Voté à l'unanimité

Délibération n° 67/2022 – Examen et vote du budget annexe du centre de tri

Madame Stéphanie JUSTAFRE propose au conseil de voter comme suit le budget primitif du budget annexe du centre de tri, équilibré en dépenses et en recettes :

Fonctionnement	179 138 €
Investissement	231 341 €

Voté à l'unanimité

Délibération n° 68/2022 - Examen et Fixation des participations au titre du budget primitif 2022

Madame Stéphanie JUSTAFRE expose au conseil que, comme chaque année, les participations sont allouées dans le cadre de l'examen et vote du budget primitif à différents organismes partenaires de la Commune :

❖ En fonctionnement :

Syndicat Intercommunal Scolaire : conformément au dernier comité syndical, le montant de la contribution de la commune de CERET au fonctionnement du syndicat s'élève à **67 956 €** pour l'année 2022 (8.40 € x 8 090 habitants).

Il est nécessaire de rappeler que cette dépense est obligatoire pour la commune.

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 66) : en 2022, la participation sollicitée par le Département pour son service Incendie s'élève à **282 913,75 €**.

Il est nécessaire de rappeler que cette dépense est obligatoire pour la commune.

Syndicat secteur d'Intervention Prioritaire des Aspres (SIP des Aspres) : la participation 2021 est reconduite pour l'année 2022 à hauteur de **7 000 €**. Ce syndicat a été créé pour mettre en œuvre des équipements validés par l'Etat sur un périmètre de 31 communes : (création de pistes d'accès aux massifs, des citernes aériennes et enterrées, des pare feux...) et permettre ainsi de lutter efficacement contre les incendies.

EPCC Musée d'Art Moderne : conformément aux participations statutaires établies entre les financeurs que sont la Région (40%), le Département (40%) et la Commune (20%) lors du dernier Conseil d'Administration, la contribution 2022 pour la commune est de **291 000 €** (même montant que 2021).

Il est nécessaire de rappeler que cette dépense est obligatoire pour la commune.

Coopérative Scolaire des Ecoles Maternelles et Primaires : comme chaque année, il est proposé d'allouer une subvention à chacune des coopératives des écoles. Le montant est attribué sur l'exercice comptable 2022 et déterminé selon le nombre d'enfants scolarisés en septembre de la rentrée 2021/2022 :

- Ecole Primaire CHAGALL : **5 685 €**
- Ecole Maternelle MIRO : **2 640 €**
- Ecole Primaire PICASSO : **3 572.50 €**
- Ecole Maternelle du PONT : **1 582.50 €**

Centre Communal d'Actions Sociales : En tant qu'établissement autonome, rattaché à la Commune, le CCAS est chargé d'animer et de coordonner l'action sociale municipale sur le champ de la solidarité et de l'entraide. Il dispose de la faculté de définir les modalités techniques d'organisation et d'exercice de ses propres services opérationnels.

Le CCAS perçoit une subvention de la Commune de CERET, évaluée annuellement, afin d'équilibrer son budget.

Pour obtenir le versement de cette subvention annuelle, le CCAS s'engage à présenter chaque année avant le 31 juillet un document retraçant les orientations stratégiques de l'établissement et les moyens financiers et humains nécessaires à la mise en œuvre de ces actions pour l'année N+1, ainsi que les éléments du compte administratif de l'année N-1.

Afin de permettre au CCAS de mettre en œuvre sa politique d'action sociale, sur l'année 2022, il a été proposé d'établir une avance de 25 000 € sur l'enveloppe de cette année lors du Conseil Municipal du 26 Janvier 2022.

Au vu des documents présentés à la commune par le CCAS lors de son débat d'orientations budgétaires du 25 Mars 2022, il est proposé d'établir la subvention d'équilibre pour l'année 2022 à **139 000 €** selon les modalités de versement suivantes :

- un 1^{er} versement sous forme d'avance de 25 000 € réalisée en Janvier 2022,
- un 2^{ème} versement de 50 000 € suite à la présentation du Débat d'Orientations budgétaires 2022 du CCAS à la Commune (avril),
- un 3^{ème} versement de 50 000 € dès la présentation du budget primitif de l'année 2022,
- le solde de 14 000 € dès l'approbation du compte administratif de l'année N-1 (septembre),

Ce dernier versement pourra être revu selon l'évolution du fonctionnement du CCAS.

L'ensemble de ces participations sont inscrites au budget primitif 2022 (chapitre 65).

❖ En Investissement :

- Partenariat avec le Département des Pyrénées Orientales :

Par convention visée en Préfecture le 15 Décembre 2021, un partenariat a été établi pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire de la Commune et plus précisément pour que la desserte soit enterrée et non pas par voie aérienne dans certains quartiers de CERET.

Le département assurant le financement de la globalité des travaux, la convention formalise les engagements financiers de la commune par le versement d'une subvention d'équipement auprès du Département à hauteur de 476 851.40 € HT soit **572 221,68 € TTC**.

Les crédits budgétaires sont inscrits au chapitre 204 et le versement de cette subvention d'équipement doit être formalisé par délibération.

- Budget Annexe Musée d'Art Moderne :

Conformément aux années précédentes, le budget principal de la Commune verse une subvention d'équipement de **300 000 €** au budget annexe « Musée d'Art Moderne » pour le financement des travaux d'extension.

Les crédits budgétaires sont inscrits au chapitre 204 et le versement de cette subvention d'équipement doit être formalisé par délibération.

Voté à l'unanimité

Délibération n° 69/2022 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au CCAS de la Commune de Saint Laurent de la Salanque

Monsieur le Maire expose que, dans la nuit du 13 au 14 février dernier, la commune de Saint Laurent de la Salanque a été frappée par un dramatique incendie faisant huit victimes dont deux enfants. Par solidarité envers cette commune endeuillée, il propose au conseil municipal de verser une subvention de 1 000 € à son CCAS.

Voté à l'unanimité

Délibération n° 70/2022 - Attribution d'une subvention à l'Association Alliance Occitanie Ukraine

Monsieur le Maire expose que l'association Alliance Occitanie Ukraine basée à Pézilla la Rivière travaille depuis plusieurs années déjà avec les services de santé ukrainiens. Depuis le début du conflit qui touche le pays, elle organise des convois humanitaires vers l'Ukraine pour équiper les cliniques, les hôpitaux et les orphelinats en mobilier, en lits médicalisés et en matériel médical. L'afflux des dons en matériel médical provenant de la France entière a permis de réaliser près d'une vingtaine de convois en direction de l'Ukraine.

Afin de soutenir l'activité de cette association humanitaire qui doit supporter les coûts de transports et d'acheminement du matériel et par soutien au Peuple Ukrainien, il propose au conseil municipal d'attribuer une subvention de 1 000 € à cette association.

Voté à l'unanimité

- COOPERATION INTERCOMMUNALE -

Délibération n° 70/2022 - Programme « Petites Villes de Demain » - Convention de mutualisation d'une mission commune avec la CCV et la Commune du Boulou

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 21 juillet 2021, le conseil municipal a décidé d'adhérer à la convention « Petites Villes de Demain » conclue avec la Communauté de Communes du Vallespir, la Commune du Boulou, l'Etat et le Conseil Régional Occitanie/Pyrénées-Méditerranée.

Afin de pouvoir définir la programmation et coordonner les actions et les opérations de revitalisation, un chef de projet a été recruté par la CCV depuis le 7 mars, pour une durée de 3 ans. Ce chef de projet sera mis à disposition des Communes de Céret et du Boulou, par le biais d'une convention de mutualisation d'une mission commune suivant laquelle :

- ✓ La CCV rémunèrera intégralement le chargé de mission et gèrera sa situation administrative. Les communes de Céret et du Boulou remboursement à la CCV le montant du coût salarial après déduction des aides publiques ;
- ✓ Le véhicule loué et mis à disposition du chargé de mission sera remboursé par les deux communes à hauteur de 50 % chacune, ainsi que les frais de mission, de formation et charges à caractère général, à raison de 45 %.

Il propose au conseil municipal d'autoriser Madame Brigitte Baranoff, 1^{ère} adjointe, à signer la convention de mutualisation annexée à la note de synthèse.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DU GROUPE CERET ENSEMBLE

- Nous vous avons interrogé voici plusieurs semaines sur la situation du refuge de Marina. Où en est ce dossier ?
- Parc du Château d'Aubiry :
 - Où en êtes-vous de l'aménagement de ce parc ?
 - Quels travaux effectués par la commune ?
 - Quel coût à ce jour, incluant les heures de travail des employés communaux ? Y a-t-il une participation financière du propriétaire du parc, de la CCV, de l'organisateur des Déferlantes ?
 - Quelles seront les conditions de son ouverture et les modalités d'accès ainsi que de stationnement ?
 - Enfin, combien d'agents seront affectés à cet espace, avec quelles missions ?

REPONSES APORTEES PAR MONSIEUR LE MAIRE

Vous posez la question du dossier du refuge de Marina

Pas grand-chose de plus à dire que la dernière fois où vous m'aviez interrogé à ce sujet.

Je l'ai dit : nous n'avons rien contre cette activité et nous sommes extrêmement soucieux de la cause animale. En revanche, vous comprenez bien que je ne peux pas accepter que les choses soient dans l'illégalité la plus complète vis-à-vis des règles d'urbanisme les plus élémentaires, surtout lorsque c'est le sous-préfet qui m'alerte avec constance sur ce sujet. Je ne peux pas rester inerte éternellement.

Nous avons donc fait part très officiellement à Marina de la volonté de la Ville de mettre un terme à la convention telle qu'elle existe. Nous lui avons donné un délai pour qu'elle trouve une solution pour se mettre en règle. Nous lui avons précisé être à sa disposition pour envisager avec elle toute solution possible. Elle est d'ailleurs venue en mairie pour étudier avec les personnes compétentes qu'elle a choisi les hypothèses qu'elle souhaite creuser.

Récemment, l'avocat de la commune a relancé l'avocate de l'association qui gère ce refuge pour savoir où ils en sont. La ville confirme que les choses ne peuvent pas rester en l'état. Nous ne sommes cependant pas des sauvages et nous sommes aussi attachés que vous à trouver une solution honorable pour ce refuge, contrairement à ce que certains prétendent. Nous avons donc donné un délai pour ne pas mettre le couteau sous la gorge. Nous vous tiendrons au courant.

Vous posez ensuite une série de questions sur le parc du château d'Aubiry

Vos questions : Où en êtes-vous de l'aménagement de ce parc ? ce qui est fait par la commune ? et le coût de ces travaux ?

Le parc est en cours d'aménagement.

Les aménagements réalisés dans le parc sont :

- la pose d'un réseau d'eau potable :

La pose du réseau d'eau potable a été réalisée en régie.

- le déploiement du réseau électrique au sein du parc

Montant : 20 221,73 €TTC (Fourniture de 850 ml de câble + matériel électrique (armoires, gaine, composants électriques...))

Montant de l'étude du dimensionnement des câbles : 480,00 €TTC (Bureau d'études SARL ELIO'S)

La pose des câbles a été réalisée en régie.

+ Aide du mécène Entreprise Sol&Frères pour la fourniture du gravier et sable.

- le déploiement de l'éclairage au sein du parc

Montant : 21 600,00 €TTC (fourniture et pose de l'éclairage (35 projecteurs + guirlande de 1000 ml + chambres))

Travaux financés et réalisés par ECL (mécène)

- le déploiement de la fibre au sein du parc

Travaux financés par les Déferlantes pour leurs besoins et réalisés par Sotranasa. Ne coûte rien à la Ville

- le raccordement électrique au parc

Mise en place d'un transformateur et d'un coffret Tarif Jaune (250 kVA) pour un montant de 45 350,40 € TTC

Travaux réalisés et financés en partie par ENEDIS (18 140,16 €TTC)

Montant financé par la commune : 27 210,24 €TTC

- la pose du branchement des eaux usées

Cela se fait dans le cadre du projet global de raccordement de ce quartier, permettra la suppression d'une pollution de 612 EH dont 551 sont traités par des dispositifs non conformes ayant un impact sanitaire avéré.

EH : Equivalent Habitant : correspond à la pollution organique et chimique produite par une personne /jour

Vous m'interrogez aussi sur les heures de travail des agents de la commune :

Je vous ai dit ce qui est fait en régie, donc par les agents. Cela est fait à effectifs constants, dans le cadre des plannings qui prennent en compte ce nouvel espace.

Je rappelle que le parc d'Aubiry est maintenant un parc public pour les céretans, c'était un engagement de campagne. Des générations de céretans en ont rêvé, on l'a fait. Je vous rappelle aussi que l'ouverture officielle aura lieu pour le week-end de Pâques, fête du printemps pour les laïcs que nous sommes. Une chasse aux œufs y est d'ailleurs organisée et toute une série d'autres animations. cf. programme :

10h00 : Inauguration officielle du parc et café d'accueil

10h30 : Chasse aux œufs de Pâques

11h00-12h00 : Atelier cuisine autour de la collection d'agrumes avec les Toques blanches (sur inscription)

11h30-14 :00 : Pique-nique musical (groupe Jazz: "Natacha and the Band")

14:00: Atelier conduite de plantation d'agrumes avec les Bachès (sur inscription)

14h30: Course d'orientation conduite par le service des sports à partir de 6 ans

Toute la journée : différents jeux pour enfants

La CCV ne participe pas à l'aménagement du Parc qui est devenu avec le bail emphytéotique que nous avons signé une quasi-propriété » communale comme on dit en Droit : une propriété à durée limitée.

Vous me demandez ensuite ce que seront les conditions d'ouverture et les modalités d'accès et de stationnement ?

Je peux vous répondre précisément pour l'année 2022. Nous verrons après cette période test les ajustements éventuels à envisager :

-Du 16 avril au 31 Mai : ouverture le mercredi, samedi et dimanche de 10h00 à 18h00.

-Fermeture du 1^{er} Juin au 30 Juillet pour les Déferlantes mais aussi pour les spectacles prévus par el CIMP, Musée de la Musique, qui a lui aussi voulu profiter de l'opportunité magistrale de ce site.

-Du 1^{er} Août au 31 Août : Ouverture du mardi au dimanche de 10h00 à 19h00.

-Du 1^{er} Septembre au 31 Octobre : ouverture le mercredi, samedi et dimanche de 10h00 à 18h00.

Les horaires d'hiver restent à définir

En ce qui concerne le stationnement, un parking sera accessible à proximité immédiate. Un terrain est loué à cet effet. C'est d'ailleurs là que sera installé le 1^{er} horodateur de la Ville pour participer au financement de ces aménagements en plus des sommes en provenance des mécènes qui ont vu l'intérêt de nos projets.

Si des parkings sont prévus pour l'usage habituel du parc d'Aubiry au bénéfice des ckrétans, d'autres parkings plus importants seront installés plus ponctuellement pour le moment très particulier dans l'année des Déferlantes.

J'évoque le cas particulier des Déferlantes parce que vous citez cet événement qui est effectivement très important mais j'insiste pour qu'on distingue bien le Parc d'Aubiry qui est maintenant un élément fort du Bien commun des ckrétans du cas particulier des Déferlantes qui se dérouleront sur place à un moment bien particulier de l'année. Ce n'est pas parce qu'on organise des cobles place de l'église que la place de l'église doit devenir indissociable des cobles. Pareil pour Aubiry avec les Déferlantes.

Enfin, vous posez la question sur le nombre d'agents qui seront affectés à cet espace, avec quelles missions ?

2 agents techniques assureront le gardiennage et la gestion des espaces verts du parc dès le 16 avril. Le service culture/événementiel est chargé de la gestion du site et travaille avec les services techniques sur le projet d'aménagement mais aussi sur les modalités futures d'exploitation du lieu.